



SEPARATION gestion de la maison

Par **FONTAINEK**, le **04/05/2013** à **11:04**

Bonjour.

Je suis séparée depuis le 10/11/12. Je suis restée dans la maison, achetée en commun, avec mes 3 filles. Je paie la moitié du loyer + mon assurance pour la maison (alors que lui non).

Dois-je lui payer un loyer d'occupation ? Sachant qu'il ne me verse aucune pension, que l'audience est fixée au 27 mai (déjà 3 reports) et qu'il déclare une fausse adresse puisque le proprio est un de ses amis et que les locaux sont abandonnés depuis + d'1 an. Il vit en réalité chez sa nouvelle mais ne se déclare pas. Il y a eu violences plusieurs fois et 1 plainte.

Comment prouver officiellement qu'il n'habite pas cette fausse adresse sans passer par 1 huissier (financièrement je ne peux pas) ?

SVP aidez-moi. Je ne sais plus comment faire pour montrer à la justice que c'est un manipulateur, un menteur et un profiteur (il a attendu que je n'ai + d'argent de coté pour partir - j'ai donc subvenu aux besoins de toute la famille et aux travaux de la maison sans que lui ne débourse presque rien.

J'attends votre réponse avec impatience.

Merci d'avance.

Karine FONTAINE;